

Ecole Élémentaire Publique
"LULLY-VAUBAN"
87-89, avenue de Paris
78000 VERSAILLES
01.30.97.88.59
0783531p@ac-versailles.fr

Note de rentrée

L'équipe pédagogique est heureuse d'accueillir vos enfants pour cette année scolaire 2025-2026

Jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Horaires : 8H30 / 11H30 et 13H30 / 16H30.

Ouverture des portes 10 minutes avant. La ponctualité est exigée.

Sorties des classes :

Pour les élèves externes : sortie à 11H30 (12h00 pour les élèves CHAM les lundis et jeudis ainsi que pour les élèves qui bénéficient du soutien). Réouvertures des portes à 13H20.

Pour les élèves demi-pensionnaires : sortie à 16H30 sauf pour les élèves fréquentant l'étude du soir. Le transfert de responsabilité école-parents s'effectue au franchissement du portail.

Cantine : de 11H30 à 13H30, organisée par la commune. Surveillée par des animateurs municipaux, sous la responsabilité du référent périscolaire.

Etude surveillée : 16H30/18H00 organisée par la commune, sous la surveillance d'enseignants.

Garderie du soir : 18H00/18H30, organisée par la commune. Animateurs municipaux, sortie au fur et à mesure que les parents se présentent.

Garderie du matin : 7H30/8H20, organisée par la commune à l'école. Entrée avenue de Paris.

Fournitures scolaires : Une grande partie est donnée par l'école sur des crédits municipaux. Les enseignants de chaque classe précisent leurs demandes particulières. (site de l'école)

Vêtements : Les vêtements (manteaux, anoraks, vestes, gilets et pulls) sont souvent égarés. Merci de les marquer au nom de l'enfant.

Assurance scolaire : Une attestation vous est demandée. La famille est libre de choisir son assureur. Seule la "responsabilité civile" est obligatoire, mais **sans "individuelle accident" pas de sortie scolaire possible** pour votre enfant (en dehors des activités habituelles de la classe).

Coopérative de classe : Elle permet à la classe d'acheter du matériel particulier, de co-financer les sorties etc. NB : Votre don est restitué intégralement à la classe de votre enfant.

Son montant indicatif est de l'ordre de 20 euros. Ceux qui souhaitent participer peuvent faire un don (chèque à libeller à l'ordre de : «O.C.C.E coopérative école Lully-Vauban»). Son intérêt vous sera présenté le jour de la réunion parents-enseignant.

Fiche de renseignements : à compléter et à remettre à l'école. Bien préciser les personnes à joindre (et leurs numéros de téléphone) en cas de maladie ou d'accident.

Fréquentation : La fréquentation régulière est obligatoire. Toute absence d'un élève doit être justifiée par un écrit des parents sur le cahier de liaison.

Soutien : Un soutien scolaire (APC) sur le temps du midi (11H30 / 12H00) est mis en place, pour certains élèves, les lundis et jeudis.

NB : La matinée scolaire des classes musicales est prolongée jusqu'à 12H00 le lundi et le jeudi.

Merci de retourner à l'école, à la rentrée :

- **La fiche de renseignements**
- **L'attestation d'assurance (mention « Individuelle accident » clairement précisée)**
- **Le chèque de la coopérative (≈20 € à l'ordre de « OCCE école Lully-Vauban »).**

Signature des parents :

Merci de votre collaboration
Bonne année scolaire
La Directrice :

Aurélia WYNS